

AR PREFECTURE

016-211601687-20150130-20150112D-DE
Reçu le 02/02/2015

EXTRAIT DU REGISTRE

DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Nombre de conseillers :

En exercice : 15

Présents : 12

Votants : 15

L'an deux mil quinze

Le 30 janvier à 18 heures 30

Le Conseil Municipal de la commune de JAULDES

Dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire,

A la Mairie, sous la présidence de M. SAVIN Eric, Maire.

Date de la convocation du Conseil Municipal : 26 janvier 2015

PRESENTS : MMES BOULAI – COUTEAU – MOUNIER – PÉNIGAUD

MM. SAVIN – BOIREAU – BOISSIER DESCOMBES – BOIVENT – CABROLIÉ – ESTIENNE – FAURE – SUTRE

EXCUSES : MME GAILHOUSTET – MM BARRAL – DESCLIDES

POUVOIRS :

MME GAILHOUSTET a donné pouvoir à M. BOISSIER DESCOMBES

M. BARRAL a donné pouvoir à M. SAVIN

M. DESCLIDES a donné pouvoir à M. SUTRE

M. BOIREAU a été nommé secrétaire.

2015-01-12 D

OBJET : CDG – Convention pour la désignation d'un ACFI

Monsieur le Maire donne lecture au Conseil Municipal d'un courrier du Centre de Gestion concernant un audit de situation en Hygiène et Sécurité du Travail.

Monsieur le Maire précise qu'un ACFI (Agent chargé d'une fonction d'inspection) a les missions suivantes :

- Il est chargé de contrôler les conditions d'application des règles d'hygiène et de sécurité,
- Il propose à l'autorité territoriale toute mesure qui lui paraît de nature à améliorer l'hygiène et la sécurité du travail et la prévention des risques professionnels,
- L'autorité territoriale doit le tenir informé des suites données à ses propositions,
- Il a librement accès à tous les établissements, locaux et lieux de travail dépendant des services à inspecter et se fait présenter les registres et documents imposés par la réglementation,
- Il est consulté pour avis sur les règlements et consignes que l'autorité compétente envisage d'adopter en matière d'hygiène et de sécurité ou sur tout autre document émanant de la même autorité,
- Il peut assister avec voix consultative aux réunions du comité (CHSCT/CT), lorsque la situation de la collectivité auprès de laquelle il est placé est évoquée.

AR PREFECTURE

016-2116 01687-2
Monsieur le Maire propose
Recu le 02/02/2015
avec ce dernier afin de nommer un ACFI

Suite au courrier du Centre de Gestion, de conventionner

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, accepte à l'unanimité, de conventionner avec le Centre de Gestion pour désigner un ACFI.

Fait à Jauldes, le 2 février 2015

Le Maire
Eric SAVIN

